

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 6091

présenté par

M. Clouet, Mme Erodi, Mme Leduc, M. Delogu, M. Amard, M. Arenas et M. Boyard

ARTICLE 2

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Les dispositions qui ont pour finalité le maintien dans l'emploi et le recrutement de salariés âgés sont assorties d'objectifs chiffrés dont la réalisation est mesurée au moyen d'indicateurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Cet amendement vise à préciser le dispositif afin qu'il repose sur des objectifs et des indicateurs concrets et réalistes."